

Ajournement

Le 28 octobre 1977, le Canada a appuyé une résolution qui critiquait la politique israélienne de colonisation des territoires occupés. A l'occasion du débat général de l'Assemblée générale à l'automne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une fois de plus ressortir l'inquiétude du Canada devant la politique de colonisation d'Israël et son incidence sur une reprise prochaine de négociations constructives sur la paix. Nous continuons à nous opposer à la création de colonies dans les territoires occupés, surtout parce que, d'après nous, elle entrave l'adoption d'une solution négociée qui soit conforme au cadre tracé par la résolution 242 du Conseil de sécurité.

Le 25 novembre 1977, le Canada a voté contre une résolution portant sur la situation au Proche-Orient parce qu'elle renfermait des éléments qui débordaient le cadre de négociation prévu par les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, lesquelles préjugeaient l'issue des discussions en cours et des négociations qui finiront par avoir lieu à Genève. Ainsi, il est illogique de condamner Israël parce qu'il occupe toujours les territoires investis en 1967, puisque cette occupation s'explique tout simplement par l'absence d'accords de paix. A l'évidence, on ne peut sincèrement s'attendre qu'Israël évacue des territoires avant même la tenue des négociations. Il va aussi sans dire que la question de son retrait sera un sujet important lors de ces négociations. Qui plus est, la résolution demandait la participation de l'Organisation de libération de la Palestine. Le Canada ne reconnaît pas l'OLP même s'il est d'avis que les Palestiniens ont le droit de faire valoir leur point de vue et de participer aux négociations qui touchent leur avenir.

C'est donc dire que nos votes sur ces deux résolutions sont en tous points compatibles entre eux et conformes aux principes que nous avons énoncés au sujet du Proche-Orient. En effet, la première, par certains aspects, débordait le cadre de la résolution 242 et n'était pas conciliable avec le processus de négociations évoqué dans cette résolution. Quant à la seconde, elle s'attachait à un élément de la politique israélienne dans les territoires occupés qui, selon nous, assombrit les perspectives d'une reprise rapide des négociations et du rétablissement de la paix.

Tout dernièrement, le Canada a voté en faveur d'une résolution au Conseil de Sécurité demandant à Israël de se retirer du territoire du sud du Liban de manière à céder la place à une force des Nations Unies pour le maintien de la paix sur ce même territoire.

● (2232)

L'AGRICULTURE—LE PRIX DES POMMES DE TERRE INFÉRIEUR
AU COÛT DE PRODUCTION—LES MESURES CORRECTIVES
ENVISAGÉES

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, le mardi 7 mars, je demandais à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de prendre certaines initiatives pour amoindrir les conséquences néfastes des bas prix des pommes de terre dans l'Est du Canada cette année. C'est la cinquième fois depuis le mois de décembre dernier que je soulève ce sérieux problème à la Chambre des communes. Plusieurs fermes familiales risquent de sombrer si les producteurs ne refinancent pas leurs activités ou s'ils ne remboursent pas les institutions financières pour l'argent emprunté le printemps dernier pour les semences.

Je ne signalerai qu'en passant les paiements dus aux sociétés fédérales et provinciales de crédit agricole qui exigent aussi

leurs dus. Combien donc plus difficile sera ce printemps pour ceux-là qui veulent demeurer dans le domaine de l'agriculture mais qui doivent maintenant décider s'ils vont cultiver ou non cette année, ou bien s'ils vont louer leurs terres, ou bien s'ils devront la vendre: solution extrême et combien pénible. Avec des milliers de barils de pommes de terre encore dans les entrepôts, avec des banquiers qui demandent à être remboursés, ne connaissant pas précisément l'intention du gouvernement, comment les cultivateurs peuvent-ils prendre des décisions lourdes de conséquences pour leur entreprise et leur famille? Les cultivateurs de pommes de terre ne doutent pas un instant que le gouvernement fédéral a l'intention de leur venir en aide, particulièrement l'actuel ministre de l'Agriculture qui a maintes fois démontré non seulement une bonne compréhension des problèmes du secteur de la production de la pomme de terre, mais qui a eu l'occasion par le passé de réagir favorablement et positivement aux besoins des cultivateurs.

Tel que j'avais l'occasion de le faire valoir lors du débat d'ajournement du 20 février, les cultivateurs sont plus que jamais conscients de la nécessité d'établir un organisme réellement capable d'assurer une certaine stabilité des marchés et particulièrement des prix. Et n'en déplaise aux défenseurs des intérêts des consommateurs qui se plaignent de toutes sortes d'abus, parfois avec raison, souvent avec raison même, on ne saurait accuser le producteur primaire de profiter indûment de notre système de libre entreprise. Le producteur de pommes de terre, je devrais plutôt dire: quelques producteurs de pommes de terre ont, il est vrai, touché un prix relativement élevé pour leurs produits dans le passé, mais cela, en de rares occasions seulement, et je dirais même qu'à cause de circonstances exceptionnelles et pour des quantités limitées, sinon négligeables. Au contraire, la plupart des producteurs ont généralement obtenu des prix plutôt médiocres au cours des 10 dernières années, dépassant à peine les coûts de production.

J'en connais peu à la Chambre, si j'en connais en tout, qui enfouiraient pour \$25,000, \$30,000, \$35,000 ou même plus de pommes de terre de semence de qualité supérieure, d'engrais chimiques, de fongicides, d'insecticides, de défoliants, tous les ans. J'en connais peu qui s'équiperaient de tracteurs, de machines aratoires, de récolteuses mécanisées, d'entrepôts, qui dépassent en investissement facilement les \$60,000, \$80,000 ou plus, selon l'importance des exploitations, qui risqueraient autant, dis-je, sans savoir ce que leur réservent la nature et le marché. Pourtant il s'en trouve plusieurs centaines dans ma province du Nouveau-Brunswick qui prennent ce risque, qui l'ont pris le printemps dernier. Le résultat, c'est qu'ils ont reçu sur le marché domestique beaucoup moins pour leurs produits que ce qu'il leur en a coûté pour le produire.

Le bénéficiaire de tout cela, c'est évidemment le consommateur qui a pu acheter depuis l'été dernier une pomme de terre de haute qualité à un prix ridiculement bas. Dans un système fédéral comme le nôtre, il est donc tout à fait juste que le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Office de stabilisation du prix des produits agricoles, intervienne et bientôt, afin justement de permettre aux cultivateurs de pommes de terre de prendre des décisions lourdes de conséquences pour la prochaine campagne agricole, afin de faciliter leur décision et que ces cultivateurs puissent la prendre de façon posée, réfléchie, sans donner leur chemise. Si le gouvernement s'est déjà engagé à aider, par l'entremise du ministre de l'Agriculture, il doit